

Division des élèves et d'appui aux établissements

26 avenue de l'Observatoire

25030 Besançon cedex

ce.viescolaire25@ac-besancon.fr

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES DANS LES CONSEILS D'ECOLES

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES 2026 - 2027

	Date retenue pour le scrutin : Vendredi 9 octobre 2026	Date retenue pour le scrutin : Samedi 10 octobre 2026
- Sollicitation de tous les parents d'élèves afin qu'ils puissent concrètement présenter une liste de candidature s'ils le souhaitent. - Organisation d'une réunion préalable à l'élection avec les responsables des associations, à défaut leurs mandataires, ainsi que les parents d'élèves non affiliés à une association qui souhaitent constituer une liste de candidats.	Au plus tard le mercredi 16 septembre 2026	
Etablissement de la liste électorale (liste des parents constituant le corps électoral) 20 jours avant l'élection soit jusqu'au :	Vendredi 18 septembre 2026 minuit	Samedi 19 septembre 2026 minuit
Dépôt des listes de candidatures 10 jours francs avant la date du scrutin soit jusqu'au :	Lundi 28 septembre 2026 minuit	Mardi 29 septembre 2026 minuit
Remplacement d'un candidat qui se désiste 8 jours francs avant la date du scrutin soit jusqu'au :	Mercredi 30 septembre 2026 minuit	Jeudi 1er octobre 2026 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents 6 jours avant la date du scrutin soit jusqu'au :	Vendredi 2 octobre 2026 minuit	Samedi 3 octobre 2026 minuit
Période du vote par voie électronique (définie par l'école) :	De 1 jour à 5 jours avant la date des élections	
Scrutin, dépouillement et proclamation des résultats :	Vendredi 9 octobre 2026	Samedi 10 octobre 2026
Tirage au sort, le cas échéant :	Dans un délai de 5 jours ouvrables après la proclamation des résultats	
Contestations sur la validité des opérations électorales	Dans un délai de 5 jours à compter de la proclamation des résultats	

Textes de référence :

- arrêté du 13 mai 1985, modifié
- circulaire n°2000-082 du 9 juin 2000, modifiée
- arrêté du 2 juillet 2024
- bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2026